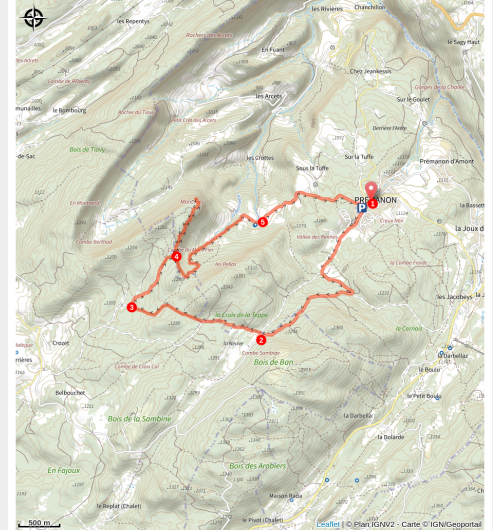


Tour du Mont Fier - 21R

CC de la Station des Rousses-Haut Jura - Prémanon



Le Mont Fier à Prémanon (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Cet itinéraire sportif emprunte forêts et combes et offre un point de vue remarquable sur le lac des Rousses, la Dent de Vaulion, le Noirmont et la Dôle depuis le sommet du Mont Fier.

Suivre le balisage n°21 rouge

Itinéraire officiel - [réseau Geotrek du Parc naturel régional du Haut-Jura](#)

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 11.3 km

Dénivelé positif : 385 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Géologie, Naturel

Itinéraire

Départ : Prémanon

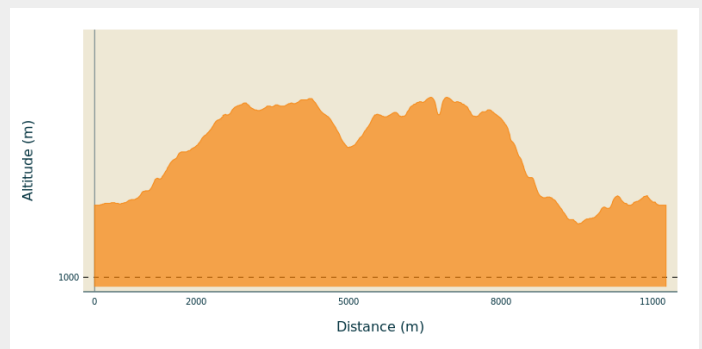
Arrivée : Prémanon

Balisage : ➡ Boucle VTT

Communes : 1. Prémanon

2. Longchaumois

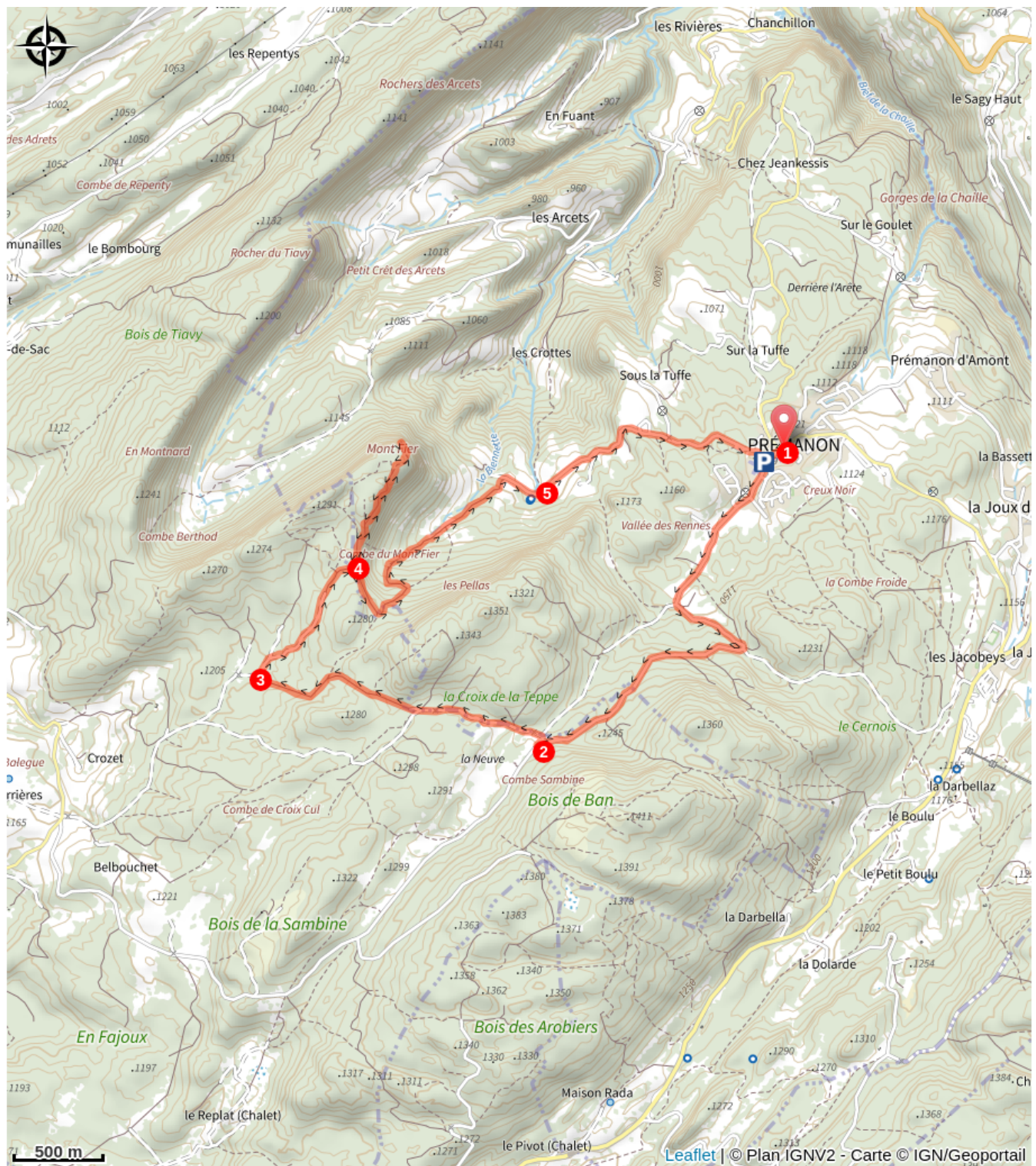
Profil altimétrique



Altitude min 1085 m Altitude max 1287 m

1. **0 km** - Depuis le centre du village de Prémanon (au carrefour « **PRÉMANON CENTRE** » près de l'abribus) suivez les directions successives de **Prémanon Patinoire**, de **la Violette**, du **Fer à Cheval** et de la **Combe Sambine** pour rejoindre le haut du massif de la Sambine. Vous empruntez une petite route goudronnée qui passe devant un ancien grenier-fort et traverse l'ancienne vallée des Rennes.
2. **3.2 km** - Arrivé à la **Combe Sambine**, prenez sur votre droite le chemin qui descend et qui part en direction de la **Croix de la Teppe**. Ce chemin forestier est utilisé pour le débardage et présente parfois des passages peu roulants. A la **Croix de la Teppe**, suivez l'indication des **Vieux Bois**.
3. **5 km** - Aux **Vieux Bois**, empruntez le sentier à droite en direction de la **Combe du Mont Fier**.
4. **6 km** - Le panorama offert depuis le belvédère du **MONT FIER** mérite l'aller-retour depuis la **Combe du Mont Fier**. Du haut de ses 1282m, le Mont Fier vous permet d'admirer la vallée de l'Orbe avec le lac des Rousses et la Dent de Vaulion, mais aussi le Noirmont et la Dôle. L'origine du nom Fier semble faire référence à une région sauvage et boisée. En effet, « Fié » semble être une déformation d'une ancienne forme patoise du Hêtre et du Sapin (foya et fia). Soyez toujours prudents, veillez à bien rester derrière la barrière de sécurité. Reprenez le même trajet pour retourner à la **Combe du Mont Fier** et poursuivez le parcours en descendant à gauche par le sentier vers **Sous les Pellas**. Une longue descente assez technique vous attend.
5. **9.2 km** - Plus bas, plusieurs passages sont boueux par temps humide. Le chemin débouche sur une petite route, suivez-la à droite jusqu'au centre du village de **PRÉMANON** en passant par **Sous les Pellas**, **Route du Mont Fier**, **JARDIN DES RANDONNEURS** et **Prémanon Patinoire**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaillon, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis les Rousses, prendre la direction de Prémanon par la D29. Aux Jouvencelles, prendre à droite la D25 pour rejoindre le centre de Prémanon.

Parking conseillé

Parking de l'Office du Tourisme de Prémanon

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



APPB CORNICHES CALCAIRES - MONT-FIER

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Mont-Fier sur la commune de Prémanon.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

i Lieux de renseignement

Office de tourisme de la Station des Rousses

495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES

infos@lesrousses.com

Tel : 03 84 60 02 55

<https://www.lesrousses.com/>

